



Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire 2020 de l'APSMVM
Effectuée le 20 Février 2021
à 10h, en distanciel avec le logiciel Zoom

Présents à l'écran: 10

Michel Contet (Président)
Pierre Vasseur (Vice-président)
Jean-Pierre Chauvin (Trésorier)
Jean-François Boisnard (Secrétaire)
Henriette Gomez (membre CA)
Josiane Le Ster (membre du CA)
Ginette Serpereau (membre CA)
Remy Leveque (membre du CA)
Joëlle Lagadec (membre du CA)
Alain Renoux

Nombre de pouvoirs: 2

Philippe Deloulay (membre du CA) pouvoir donné à Jean-François Boisnard
Alain Gaillard pouvoir donné à Michel Contet

Nombre d'adhérents à jour de leur cotisation: **20**.

Le quorum étant atteint (1/4 des Membres présents), l'AGO peut se dérouler.
Ouverture de la séance 10h10.

Secrétaire de séance: Jean-François Boisnard

1- Rapport moral du Président:

Avec 10 présents et 2 pouvoirs, le quorum (25% des adhérents à jour de leur cotisation) étant atteint, je déclare ouverte l'assemblée générale ordinaire de notre association pour l'année 2020 sous le format inhabituel d'une session Zoom.

Année bien particulière s'il en fut et sur laquelle je ne reviendrai pas, ou seulement pour dire que nous n'avons pas pu tenir nos réunions régulières de CA. Aussi bien au sein de notre association que pour JADE, FNE ou SLY etc ... ou alors en vidéo pour maintenir un contact.

Nous avons néanmoins suivi de près, avec succès, certaines affaires en cours.

La parcelle AB37 à Maule.

Le chantier Total à Boissy-sans-Avoir.

La coupe blanche de la SNCF dans la vallée.

Pour la Parcelle AB37 nous avons gagné car le pourvoi en cassation a été refusé, et nous avons touché 77€, ce qui est très loin des frais engagés. Les travaux, destinés à enlever la couche de remblais de 50 à 60 cm, ont commencé, mais avec la Covid cela va très doucement. Mais nous surveillons cela très régulièrement.

Nous avons écrit à la Mairie pour donner notre avis sur une possibilité d'acquérir cette parcelle dans le but de réaliser des "jardins familiaux". La réponse est positive mais le prix demandé par le propriétaire (400.000 €) est totalement déraisonnable !

Pour la suite avec Total, nous soutenons moralement JADE et FNE IdF qui ont dû déposer 2.000 € au greffe pour que la plainte au pénal soit suivie d'effet... Ceci est hors de nos possibilités.

Nous participons aux réunions concernant la coupe blanche des talus de la SNCF. Celle-ci s'est engagée auprès de la commune pour replanter ou mettre des murs anti-bruit, malgré tout le mal est fait. Nous avons tenté de mettre en avant notre association pour unir les demandes et revendications des riverains, mais chacun a préféré négocier seul à seul avec la SNCF, avec ou sans l'aide de la Mairie.

Côté rivière de la Mauldre, il ne se passe rien, pas de GEMAPI en vue si ce n'est le partage du bassin en deux entités, côté GPS&O géré par SMSO et Gally-Mauldre géré en propre. Pas de promesse de bonne gestion des crues avec création de bassin de rétention, pas d'installation de nouveaux capteurs, pas d'alerte concertée entre les villages... rien sauf une proposition de reméandrage dans le bois du "Pré Rollet" pour lequel nous avons des remarques et suggestions sans réponse.

Les dossiers JADE, SLY et FNE avancent tout azimut, et nous avons d'autres victoires à rajouter à notre tableau mais les jugements ne sont pas appliqués et nous

devons faire appel à des huissiers !! . De plus, l'argent va commencer à manquer et il va bien falloir lever le pied, c'est dommage car de plus en plus de propriétaires (avec parfois l'aide des mairies) ne respectent ni les PLU ni les lois environnementales et font n'importe quoi.

Sinon :

Notre site est régulièrement mis à jour et est très visité, nous en sommes à 5.857 (au 31/12/2020), soit plus de 1.000 visites cette année.

Il faut continuer à peser, surtout sur les sujets des inondations et de la route. Mais pour cela il faudrait être bien plus nombreux, les quelques cotisants supplémentaires de 2016 et 2017 suite aux inondations ont lâché prise, c'est dommage là aussi. Nous ne sommes plus que 20 adhérents, il est urgent de recruter autour de nous !!
Restons très vigilants.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Nous passons au point trésorerie de notre association, avec Jean-Pierre Chauvin notre trésorier.

2- Rapport financier du trésorier:

APSMVM

Rapport Financier
Bilan du 29/11/2019 au 31/12/2020

	Recettes	Dépenses
Cotisations 2019/2020 : Nb 8	80,00	
Cotisations 2020/2021 : Nb 14	140,00	
Intérêts 2019	13,92	
Intérêts 2020	9,74	
Règlement Contentieux AB37	77,00	
Adhésion JADE 2020		72,40
Frais Postaux		
Assurance RC 04/20 à 03/21		71,55
Règlement Avocat		200,00
TOTAL 1	320,66	343,95
Solde au 29/11/2019	2 157,17	
Solde au 31/12/2020		2 133,88
TOTAL	2 477,83	2 477,83

Situation de trésorerie

29/11/19

31/12/20

Compte sur Livret	1 855,56	1 879,22
Compte Courant	275,61	238,66
Caisse	16,00	16,00
Total Avoir	2 147,17	2 133,88
Cotisations non déposées	10,00	
Chèque non débité		
Solde créditeur	2 157,17	

Adhérents 2019/2020 : 24
Adhérents 2020/2021 : 14

(16 + 8)
au 31 décembre 2020

APSMVM

Budget Prévisionnel 2021

	Recettes	Dépenses
Cotisations 2020/2021 Cpt 11	110	
Cotisations 2021/2022 Nb 15	150	
Intérêts 2021	10	
Adhésion JADE 2021		80
Frais Postaux		10
Assurance RC 04/21 à 03/22		80
Complément Avocat		100
Total	270	270
Solde créditeur au 31/12/2020	2133,88	
Solde créditeur prévu fin 2021		2133,88
Total	2403,88	2403,88

Adhésions 2020/2021 : 25 (11 + 14)

Adhésions 2021/2022 : 15

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

3- Divers :

Les domaines suivants ont été abordés lors de la présentation du rapport moral du Président :

- La perte des adhérents et le manque de soutien de la population de la vallée.
- Gemapi, ce qui a été fait après les inondations de 2016, le travail en cours, etc...
- Le reméandrage de la Mauldre (3,5 M d'euros), impact sur le système d'assainissement actuel, etc...
- Les jardins partagés (parcelle AB37) ?
- Les dépôts sauvages : gravats des professionnels, matelas et sommiers des particuliers (mais pour ces derniers quoi en faire ? Pas possible en déchetterie).

En fin de séance une question posée par Alain Renoux sur la « Communication » APSMVM :
Nous ne sommes pas assez visibles, donc pourrait-on apparaître via une page FaceBook, faire des flyers, diffuser des affiches en ciblant les nouveaux habitants (nouvelles constructions).
Peut-on reconstruire notre blog afin d'avoir une forme plus moderne.

4- Constitution du CA :

Aucune personne nouvelle ne propose sa participation au CA, Ginette Serpereau se retire et Colette Pastutmaz n'est plus adhérente. La liste nouvelle du CA :

- Michel Contet, Pierre Vasseur, Jean-Pierre Chauvin, Jean-François Boisnard, Henriette Gomez, Richard Crozier, Philippe Deloulay, Joëlle Lagadec, Josiane Le Ster, Remy Lévêque.

**L'élection des membres du bureau a été faite à l'issue de cette Assemblée générale ordinaire :
Tous les membres se représentent donc pas de modification.**

Le bureau pour l'année 2021 :

Michel Contet	Président
Pierre Vasseur	Vice Président
Jean-Pierre Chauvin	Trésorier
Jean-François Boisnard	Secrétaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.

Signatures :

Secrétaire :

Trésorier :

Président :

